



Déclaration liminaire CT du 09/03/2023

Notre premier Comité Social d'Administration se réunit dans un contexte particulier au plan national alors que le gouvernement tente de faire passer en force une réforme des retraites inique qui pénalisera encore les plus précaires et les femmes malgré l'opposition déterminée de la majorité de la population !

Il serait illusoire de croire que le CSA n'a pas de lien. Travailler plus longtemps ne peut s'envisager qu'en regardant au plus près la qualité de vie au travail.

Si l'on se penche sur notre service, le constat est aujourd'hui sans appel. A tous les échelons et pour l'ensemble des corps, cadres agents administratifs, agents DDSE, CPIP, AS, évoluant au service de la justice, nous sommes confrontés à des personnels en souffrance, surchargés et angoissés au regard de leurs conditions de travail.

C'est probablement ce qui ressortira majoritairement de la campagne d'évaluation professionnelle des agents en cours actuellement.

Le constat sera partagé en MO au regard de la perte de sens globale avec l'accumulation des réformes provoquant des flux plus importants (réforme de la LSC), de la pression des délais intenable, du recours accru aux contractuels (qu'il faut aussi accompagner pour les former sur le tas), de l'épuisement professionnel...A nouveau, nous répétons que les pseudo-organigrammes de service ne sont d'aucune utilité quand ils ne prennent pas en compte la réalité des services, choisissant d'ignorer les enquêtes pour les qualifier "d'intervention" !

Le constat de dénigrement des charges s'applique aussi aux agents DDSE pour lesquelles la DAP ne propose pas de solution pérenne, sans ouverture de poste à des titulaires, alors que là, les organigrammes prévoient bien 5 agents. Ils seront restés à 2 les 2 mois précédents et pourraient bien de nouveau retourner à cette situation sous peu...

Les collègues du Pontet ont déjà exprimé depuis longtemps leurs difficultés, avec en plus une relation très dégradée avec la hiérarchie locale, aujourd'hui supervisée par la DI. Et comment entendre que la DAP révise les contrats des coordinateurs culturels unilatéralement, modifiant leur quotité de travail et leurs droits aux congés du jour au lendemain.

Ne parlons pas des locaux, toujours complètement exigus au Pontet, déjà saturés en MO (quid des archives), ou du bureau DDSE (le jour où ils seront 5) !

Combien de collègues se voient écrêter des heures, combien utilisent leur matériel portable pour travailler à leur domicile en dehors des heures ?

Comment entendre la mise en place des astreintes pour les corps de directeurs et les personnels DDSE dans de telles conditions ?

Pour quel résultat ?

A croire que l'administration se satisfait de la situation.

Les plans de modernisation de la justice du ministre n'y suffiront pas, le compte n'est pas bon. Et ne sert qu'à masquer l'ampleur du désastre actuel comme avec le logiciel APPI, inutilisable 3 semaines sans que le remplaçant n'arrive...

Nous sommes toujours très loin des recommandations en terme de charge de travail , pour rappel à 50 dossiers par agents en MF, 70 en MO.

Le recours accru aux contractuels, plus malléables, présenté comme l'avenir de la fonction publique (cf la réforme des personnels de surveillance), et la mise en place d'un associatif habilité sont les seules solutions présentées par l'administration.

Pour donner un caractère inéluctable, on se refuse à voir d'autres solutions.

"Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage".

Ce n'est peut-être pas vers la présomption d'innocence que sont vraiment adressés les bras d'honneur du ministre de la justice...